

**Étaient présents les 10 conseillers municipaux suivants :**

**Mesdames** Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO Carole MORELL Isabelle RUDLOFF, Christelle BROZEK

**Messieurs** Patrice FERROUILLAT, Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL Christian GARCIA Jean-Michel VALENTIN

**Étaient absents et excusés,** Messieurs Philippe MELGAREJO, Richard MOURRE

**I / REPAS PERSONNES AGEES DU 24/01/2015**

Madame Valérie Simoens, Adjointe déléguée au CCAS informe le Conseil Municipal que 38 personnes de moins de 70 ans et 33 de plus de 70 ans se sont inscrites au repas organisé à l'occasion des vœux de fin d'année pour les personnes âgées.

Elle rappelle que seul le repas des personnes de plus de 70 ans est offert par le CCAS.

La décoration et la mise en place de la salle seront effectuées la veille par les membres du CCAS.

Des colis seront distribués aux personnes âgées ne participant pas au repas.

**II/ COURRIER A LPV**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir rencontré les responsables de LPV, le Conseil Général et les locataires de la résidence St Joseph, d'envoyer un courrier pour se positionner clairement, en tant que propriétaire des murs, sur les dysfonctionnements constatés par les locataires, vis-à-vis de LPV, le bailleur. Ce courrier envoyé au Président et au Directeur de LPV a pour but d'ouvrir un débat constructif afin que les logements de la Résidence retrouvent leur attrait.

Après avoir pris connaissance du courrier le Conseil Municipal valide son envoi.

La Commune reste donc dans l'attente d'une réponse de LPV.

**III/ TRAVAUX MAISON CARRAL**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'afin de prendre une décision quant au devenir du local, il serait opportun de demander des devis à diverses entreprises pour avoir des ratios de prix sur une réfection du toit et une isolation thermique de la maison Carral.

Ces chiffrages pourront aider le Conseil Municipal à prendre une décision quant au devenir de ce bâtiment. Le Conseil municipal approuve cette démarche.

**IV / TRAVAUX DE RENFORCEMENT ERDF A BASSETIERE**

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal que les travaux de renforcement et d'extension du réseau ERDF route de Bassetière sont terminés. Reste à charge de la commune 13 776,24 €

Les travaux de réfection de la route seront assurés et pris en charge courant mars ou avril par ERDF.

## **V/ PRE CHAMPON :**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le mercredi 7 janvier sur le devenir du Pré Champon avec M. Olivier Tournoud des services de la Direction Départementale des Territoires, M. Thibault Boularand du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de l'Isère, M. Nicolas Antoine du Parc Naturel Régional du Vercors, Yan Moreau pour le territoire Sud Grésivaudan du Conseil Général de l'Isère.

Ce terrain dont la commune est propriétaire, classé constructible dans le cadre du POS, offre des potentialités intéressantes. Les services présents autour de la table conseille à la commune de se faire accompagner dans le cadre d'une étude pour bien calibrer ce projet en terme de type de logement, d'aménagement urbain le tout dans un cadre économique adapté au marché de l'immobilier et aux capacités financières de la commune.

Après discussion, le conseil municipal estime que :

- une étude sera nécessaire, mais qu'il faudra au préalable bien définir les besoins pour notre commune.
- les demandes pour accéder à la propriété sont notées par de nombreuses personnes dans le questionnaire de cet automne (elles sont aussi fréquentes en mairie).
- l'aménagement devra prendre en compte ces trois objectifs ; des terrains pour de la construction, un aménagement cohérent pour donner un espace agréable, un espace pour construire du logement plus groupé dont la finalité pourra être précisée plus tard.

Le Conseil Municipal charge monsieur le maire de demander l'aide du CAUE et du parc du Vercors, pour construire un cahier des charges qui aille dans les axes énoncés ci-dessus.